

**SÉANCE RÉGULIÈRE  
(4 octobre 2022)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 4 octobre 2022 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin  
Siège #2 - Win Le Phan  
Siège #3 - Isabelle Paquet  
Siège #4 - Christian Lessard  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Alain Veilleux. Patrick Charest, directeur général et greffier trésorier est également présent.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**236-10-2022**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance régulière du 6 septembre 2022
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 28 septembre 2022
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 4.1 - Acceptation des comptes
  - 4.2 - Permis de septembre 2022
  - 4.3 - Suivi mensuel du budget
  - 4.4 - Demande de don et commandite - Noël des enfants
- 5 - CORRESPONDANCE
  - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - LÉGISLATION
  - 6.1 - Demande de dérogation mineure 2022-04
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
  - 8.1 - Octroi du mandat - Étude géotechnique, caractérisation environnementale de site et évaluation environnementale 34e Rue
  - 8.2 - Travaux Pont Perrault - demande de paiement #5 Cité Construction TM
  - 8.3 - Surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault - Paiement #5 Cima +
  - 8.4 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - demande de paiement #5 Giroux et Lessard Ltée
  - 8.5 - Travaux rang St-Charles - demande de paiement #1 Pavages de Beauce
  - 8.6 - Travaux fossé rang St-Charles - Octroi
  - 8.7 - Pompe défectueuse - Station pompage eaux usées près de la Rivière Gilbert
- 9 - QUESTIONS DIVERSES
  - 9.1 - Autorisation donnée à la 5e Groupe-Brigade mécanisé du Canada de circulation sur notre territoire

**9.2** - Offre d'emploi Responsable aux loisirs, culture et support administratif

**9.3** - Avis de jugement et indemnité à payer - Jean-Yves Rodrigue, Lisette Poulin, Dossier No.350-32-010582-205

**9.4** - Motion de condoléances adressée à la famille et aux citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, suite au décès de l'ancien Maire M. Pierre Bégin

**9.5** - Partage de ressources avec la Municipalité de St-Simon-les-Mines

**10** - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**237-10-2022**

#### **3.1 - Séance régulière du 6 septembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2022 soit adopté.

**238-10-2022**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 28 septembre 2022**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2022 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**239-10-2022**

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à septembre 2022 totalisant 1 358 280,70 \$ (Folio 350188) et 21 447,76 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 14208 à # 14262 inclusivement, par prélèvement bancaire # 227 à # 229 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis de septembre 2022**

Le directeur général fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de septembre 2022 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

Le greffier-trésorier présente le suivi du budget au 30 septembre 2022, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

**240-10-2022**

#### **4.4 - Demande de don et commandite - Noël des enfants**

ATTENDU qu'une demande de don a été adressée à la Municipalité par le comité organisateur du Noël des enfants pour l'édition 2022;

ATTENDU que cette activité spéciale pour les enfants de Notre-Dame-des-Pins est très appréciée;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse un don de 450 \$ pour l'édition 2022 du Noël des enfants;

QUE la Municipalité procède aux photocopies et défraie les coûts pour l'envoi de trois publipostages auprès des résidents de la municipalité, d'une valeur totale d'environ 630 \$;

QUE la Municipalité procède à l'impression et défraie les coûts pour l'envoi d'une lettre aux commerces de la municipalité, d'une valeur totale d'environ 50 \$.

## **5 - CORRESPONDANCE**

### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois de septembre 2022.

## **6 - LÉGISLATION**

**241-10-2022**

### **6.1 - Demande de dérogation mineure 2022-04**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité le 5 juin 2022 par le propriétaire du 301, 37<sup>e</sup> Rue, afin de construire un mur de soutènement ne respectant pas la réglementation en vigueur;

ATTENDU que la hauteur demandée est de 2,5 mètres et que la réglementation autorise 1 mètre;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal refuse la dérogation 2022-04.

## **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 22. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 21 h 05.

## **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**242-10-2022**

### **8.1 - Octroi du mandat - Étude géotechnique, caractérisation environnementale de site et évaluation environnementale 34e Rue**

ATTENDU que la Firme Stantec Experts-Conseils a conçu le document d'appel d'offres sur invitation pour le mandat d'étude géotechnique, caractérisation environnementale de site et évaluation environnementale de site;

ATTENDU que cet appel d'offres a été transmis par la firme Stantec à diverses entreprises spécialisées;

ATTENDU que nous avons reçu 3 soumissions;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 septembre 2022 à 11h00 et qu'elles sont conformes;

ATTENDU la recommandation de Stantec;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le document d'appel d'offres pour le mandat d'étude géotechnique, caractérisation environnementale de site et évaluation environnementale de site pour les travaux de réfection de la 34e rue comme présenté;

QUE la municipalité octroie le contrat d'étude géotechnique, caractérisation environnementale de site et évaluation environnementale de site à la firme Terrapex Environnement Ltée pour la somme de 75 228,14 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le document d'appel d'offres, incluant les addendas, fait partie intégrante du contrat;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Charest, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**243-10-2022**

**8.2 - Travaux Pont Perrault - demande de paiement #5 Cité Construction TM**

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #060-02-2022 a octroyé le contrat des travaux de réfection du Pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 435590 du 23 septembre 2022 de Cité Construction TM inc. au montant de 409 521,05 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyée à Cima + et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 5 (révisée) en date du 27 septembre 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10 % soit appliquée telle que spécifiée au contrat;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 435590 d'un montant de 409 521,05 \$ plus les taxes applicables à Cité Construction TM inc.;

**244-10-2022**

**8.3 - Surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault - Paiement #5 Cima +**

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #122-05-2022 a octroyé le contrat de surveillance des travaux de réfection du Pont Perrault;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 22216071 du 23 septembre 2022 de Cima+ s.e.n.c. au montant de 40 228,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 22216071 d'un montant de 40 228,00 \$ plus les taxes applicables à Cima+ s.e.n.c.;

**245-10-2022**

**8.4 - Travaux de réfection de la 1re Avenue - demande de paiement #5 Giroux et Lessard Ltée**

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #287-12-2021 a octroyé le contrat des travaux de réfection de la 1re Avenue;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 010721 du 21 septembre 2022 de Giroux Lessard Ltée au montant de 162 557,95 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU l'ordre de changement OC-03 reçu le 21 septembre 2022 par la firme ARPO Groupe Conseil;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyée à la firme ARPO groupe-conseil et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 5 en date du 21 septembre 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10 % soit appliquée telle que spécifiée au contrat;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement no.5 d'un montant de 162 557,95 \$ plus les taxes applicables à Giroux Lessard Ltée;

QUE M. Patrick Charest, directeur général, soit autorisé à signer l'ordre de changement OC-03.

**246-10-2022**

### **8.5 - Travaux rang St-Charles - demande de paiement #1 Pavages de Beauce**

ATTENDU que le conseil municipal, par la résolution #147-06-2022 a octroyé le contrat des travaux de réfection du rang St-Charles;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la facture # 15645 du 30 septembre 2022 de Pavages de Beauce Ltée au montant de 242 069,18 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la surveillance du chantier a été octroyée à la MRC Beauce-Sartigan et que la Municipalité a reçu la recommandation de paiement no 1 en date du 30 septembre 2022;

ATTENDU qu'une retenue de 10 % soit appliquée telle que spécifiée au contrat;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède au paiement de la facture # 15645 d'un montant de 242 069,18 \$ plus les taxes applicables à Pavages de Beauce Ltée;

**247-10-2022**

### **8.6 - Travaux fossé rang St-Charles - Octroi**

ATTENDU que suite au sinistre du 1er novembre 2019 la municipalité a acheté une parcelle de terrain dans le rang St-Charles pour l'aménagement d'un fossé par la résolution #164-07-2021;

ATTENDU que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan a produit le devis pour les travaux de réfection de ce fossé;

ATTENDU que cet appel d'offres a été transmis à diverses entreprises spécialisées sur invitation;

ATTENDU que nous avons reçu une seule soumission conforme;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 septembre 2022 à 10 h 00;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité octroi le contrat de réfection du fossé dans le rang St-Charles à l'entreprise A. Quirion Excavation Inc. pour la somme de 34 578,73 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Charest, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**248-10-2022**

### **8.7 - Pompe défectueuse - Station pompage eaux usées près de la Rivière Gilbert**

ATTENDU le bris d'une des deux pompes à la station de pompage des eaux usées près de la rivière Gilbert;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue de Les pompes M.C. pour la réparation de la pompe;

ATTENDU l'urgence de procéder à la réparation;

Il a été décidé avec l'approbation du Maire Alain Veilleux, d'accepter la soumission et de procéder à la réparation de la pompe immédiatement, dû au long délai de la réparation qui est de 3 à 4 semaines;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner la décision de réparer la pompe au coût approximatif de 9 902,20 \$, avant les taxes applicables.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**249-10-2022**

### **9.1 - Autorisation donnée à la 5e Groupe-Brigade mécanisé du Canada de circulation sur notre territoire**

ATTENDU QUE le 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada, une formation militaire de l'Armée canadienne désire effectuer un exercice militaire dans la région de Chaudière-Appalaches au mois de janvier 2023;

ATTENDU la demande d'autorisation d'effectuer un exercice militaire sur le territoire de la Municipalité, et ce, dès le début du mois de janvier 2023.

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise le 5<sup>e</sup> Groupe-Brigade mécanisé du Canada à effectuer un exercice militaire sur le territoire de la Municipalité, et ce, dès le début du mois de janvier 2023 pour un exercice militaire dans la région de Chaudière-Appalaches.

**250-10-2022**

### **9.2 - Offre d'emploi Responsable aux loisirs, culture et support administratif**

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution # 128-05-2022;

ATTENDU que nous avons une banque d'heures avec le consultant en ressources humaines, M. Marc-André Paré;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner la décision de mandater M. Marc-André Paré pour la rédaction et la parution d'une offre d'emploi de Responsable loisirs, culture et soutien administratif (34 hrs).

**251-10-2022**

### **9.3 - Avis de jugement et indemnité à payer - Jean-Yves Rodrigue, Lisette Poulin, Dossier No.350-32-010582-205**

ATTENDU l'Avis de jugement et indemnité soumis par la Cour du Québec dans le dossier Jean-Yves Rodrigue et Lisette Poulin contre la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Hugues Poulin;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'Avis de jugement et indemnité;

ATTENDU que l'assureur MMQ remboursera l'indemnité de 5 750,46\$ moins la franchise;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE payer l'indemnité à jour, aux demandeurs, et ce dans les plus brefs délais pour éviter tous frais additionnels ou pénalités;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Charest, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**9.4 - Motion de condoléances adressée à la famille et aux citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, suite au décès de l'ancien Maire M. Pierre Bégin**

ATTENDU le décès de M. Pierre Bégin, ancien maire de notre municipalité de 2009 à 2017, il est demandé par Alain Veilleux, maire, d'observer une minute de silence en sa mémoire.

252-10-2022

**9.5 - Partage de ressources avec la Municipalité de St-Simon-les-Mines**

ATTENDU que le conseil désire consulter la Municipalité de St-Simon-les-Mines afin d'étudier la possibilité de partager nos ressources en main-d'oeuvre;

ATTENDU que le conseil désire également consulter la Municipalité de St-Simon-les-Mines afin d'étudier la possibilité de partager nos services municipaux;

Il est proposé par Michel Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Patrick Charest, directeur général, ainsi qu'Alain Veilleux, Maire, demande de rencontrer les représentants de la Municipalité de St-Simon-les-Mines, afin d'évaluer les ententes possibles.

253-10-2022

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 15.

\_\_\_\_\_  
Alain Veilleux  
Maire

\_\_\_\_\_  
Patrick Charest  
Directeur général et greffier trésorier

Je, Alain Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Alain Veilleux  
Maire